



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS prises par le COMITE SYNDICAL du SIEDA lors de son ASSEMBLEE GENERALE du 08 avril 2021

Etaient présents : Alain ANGLES - Marc AUGUY - Jacques BARBAZANGE - Christophe BERNIE - Christian BONNET - Jean Marc CALVET - Bernard CASTANIER - Bruno CAVAIGNAC - Jean François CLAPIER - Henry CLAUDE - Sylvain COUFFIGNAL - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX - Michel DELPECH - Robert DIEUDE - Joël ESPINASSE - Jean Luc FARJOU - Jean Louis GRIMAL - Christophe LABORIE - Jean Marie LACOMBE - Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU - Brigitte MAZARS - René MOUYSET - Bernard NAYRAC - Alain NOUVIALE - Richard RUS - Jean Claude SOUYRIS - Thierry TEULIER - Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Approbation compte administratif budget primitif et supplémentaire

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen. Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Approbation compte de gestion SIEDA

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Approbation budget primitif et supplémentaire Budget Annexe THD

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen. Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés

Approbation compte de gestion budgets primitif et supplémentaire Budget annexe THD

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Approbation budget primitif et supplémentaire Budget Annexe Production Energie Solaire

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen. Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Approbation compte de gestion budget primitif et supplémentaire Budget annexe Production Energie Solaire

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats budget principal Sieda

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à affecter l'excédent de fonctionnement pour combler ce besoin de financement de 5 173 443.22 €. Un titre de recette sera émis au compte 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé » et que le solde, à savoir 623 457.09 € soit repris en section de fonctionnement dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

Affectation des résultats budget annexe THD

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à affecter l'excédent de fonctionnement de 2 782 238.62 € en section de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 2 212 417.68 € en section d'investissement.

Affectation des résultats budget annexe PES

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à affecter l'excédent de fonctionnement de 2 782 238.62 € en section de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 2 212 417.68 € en section d'investissement.

Décisions du Président

le Comité Syndical prend note de ces décisions du Président

Admission en non valeur

Ces admissions en non-valeur sont les suivantes : GEG sources d'Énergie 0.01 € Hydronext 0.19 € Planète oui 211.89 € Planète oui 477.71 € Soit un total de 689.80 € Les deux premières sont inférieures au seuil de poursuites et ne peuvent être recouvrées Les deux dernières n'ont pas pu être encaissées suite à la liquidation du fournisseur Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à régulariser ces titres émis sur des exercices antérieurs en les qualifiant admission en non valeur.

Définition du régime urbain et rural de deux communes nouvelles

le Comité Syndical prend bonne note de la situation de ces communes au regard du FACE et du reversement de la TCCFE. Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commande.

ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE) Désignation du membre de l'assemblée spéciale, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

le Comité Syndical 1° - désigne : Monsieur Jean Marc CALVET Vice Président du SIEDA pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la société SPL AREC OCCITANIE composée des actionnaires ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour leur assurer une représentation directe au sein du Conseil d'Administration. 2° - autorise : Monsieur Jean Marc CALVET Vice Président du SIEDA à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale. 3° - autorise : Monsieur Jean Marc CALVET Vice Président du SIEDA à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée générale et/ou les statuts et notamment un poste de censeur. 4° - désigne : Monsieur Jean Marc CALVET Vice Président du SIEDA pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales d'actionnaires de la société SPL AREC OCCITANIE. 6° - autorise : Ses représentants au

sein de l'Assemblée spéciale ou du Conseil d'Administration à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son président dans le cadre de leur mandat de représentation.

Election au sein de la CAO du SIEDA d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter le SIEDA dans les CAO ad Hoc des groupements de commandes

le Comité Syndical a élu : Monsieur Robert DIEUDE Représentant titulaire et Monsieur Christophe BERNIE Représentant suppléant

Renouvellement des contrats d'assurance du SIEDA et consultation pour la mutuelle maintien de salaire

le Comité Syndical prend bonne note de cette information et des procédures en cours

Signature de la convention financière entre le SIEDA et le Conseil Départemental pour aborder le fonds solidarité logement

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président signer cette convention 2021 pour un montant de 12 200.00 €

Mise en place et mutualisation de la location des fourreaux de télécommunication présents sur les zones artisanales et les lotissements communaux

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à mettre en place la mutualisation de la location des fourreaux de télécommunication

Création d'un groupement de commande pour la mise en place d'un marché de valorisation de l'effacement des consommations électriques auprès des collectivités

le Comité Syndical, à l'unanimité : - Autorise l'adhésion du SIEDA au groupement de commandes précité - approuver la convention constitutive du groupement de commandes, cette décision valant signature de la convention constitutive, et définissant le SIEDA comme coordonnateur du groupement - prend acte que les SDE ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat, - autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes, et ce sans distinction de procédures, - autorise Monsieur le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur. - habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison

Convention entre le SIEDA et le superviseur pour formaliser les transmissions des données informatiques issues du réseau des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à participer à cet Observatoire des usages des réseaux de recharge de l'AVERE France, via la transmission des données de son réseau d'infrastructures de recharge Révéo en signant la convention ci -contre et tous actes afférents.

Mise en place de la stratégie de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à mettre en place une contribution de la collectivité à l'investissement de 3 000€ pour répondre à un besoin de recharge de « transit ». La contribution à l'investissement de la collectivité pour un service de recharge « locale » reste inchangée, soit 1 000€. De plus, il est proposé d'uniformiser la contribution de fonctionnement à 300 €/an/borne quel que soit le type de recharge proposé

Convention autopartage SIEDA - UDSMA

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention établie entre le SIEDA et l'UDSMA définissant les modalités techniques et financières de recharge au réseau REVEO du SIEDA.

Convention pour l'externalisation du montage des dossiers de valorisation des certificats d'économies d'énergies CEE

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à signer une convention avec un organisme spécialisé dans ce domaine. Le prestataire retenu aura la charge d'assister le SIEDA et les communes dans la construction des dossiers CEE, d'assurer la vente et de reverser aux collectivités leur quote-part valorisée.

Mise en œuvre du contrat EnR Thermique

le Comité Syndical autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à mettre en œuvre cette gestion déléguée et de signer tous documents y afférents

Vu et affiché à la porte du SIEDA

le 08 avril 2021

Le Président du SIEDA

**Par délégation
La Directrice du Service Administratif**

Delphine POUGENO

